



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire dûment convoqué le vingt et un deux mil dix-neuf s'est réuni en séance publique, à la Salle du Conseil de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, 2 rue Blanche Baron, 18100 VIERZON, sous la présidence de Monsieur François DUMON, Président.

Secrétaire de séance : Laure GRENIER-RIGNOUX

Présents : M. DUMON, M. DUGUET, MME SEGRET-DESCROIX, M. CRINI, MME MONTIGNY, MME GRENIER-RIGNOUX, M. PIETU, M. LEBRANCHU, M. SANSU MME BODIN, MME MION, MME GAUCHER, MME MILLERIOUX, M. MICHOUX, MME BERTHET, MME NIEUL, M. DELOINCE, MME PIETU, M. NADLER, MME JACQUELIN, M. HEMERET, M. LOUIS, MME BORDERIOUX, M. LEGENDRE, M. LETOURNEAU, M. JACQUET (SUPPLEANT DE M. PAILLERET), M. PETIT, MME GRISON, M. ROUSSEAU, M. PIFFAULT, M. BOURDIN

Absents excusés :

M. SANDRIER	pouvoir à	M. DUMON
M. FOURNIE	pouvoir à	MME GAUCHER
M. COUTURIER	pouvoir à	M. MICHOUX
M. AIT-SLIMANE	pouvoir à	M. CRINI
M. FAUCHEUX	pouvoir à	MME PIETU
M. CHARLES	pouvoir à	M. DELOINCE
MME HOAVASSE-PRELY	pouvoir à	MME MION
M. NIVARD		
MME RAIMBAULT		

ORDRE DU JOUR

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05/06/2018
- DEL19/32 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- DEL19/33 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
- DEL19/34 ASSOCIATION OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV) - DESIGNATION D'UN ELU POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL16/53 DU 07 AVRIL 2016
- DEL19/35 COMPETENCE « POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES » - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DES DELIBERATIONS N° DEL17/57 DU 30 MARS 2017 ET N° DEL17/166 DU 09 OCTOBRE 2017
- DEL19/36 BUDGET PRIMITIF 2019 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
- DEL 19/37 GESTION DU PERSONNEL – MISE EN PLACE DES PRESTATIONS SOCIALES – ADHESION AU COSC DE LA VILLE DE VIERZON
- DEL19/38 AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2019
- DEL 19/39 GESTION DU PERSONNEL – OFFICE DE TOURISME – SAISON ESTIVALE 2019 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET POUR LE CAMPING DE GRAÇAY
- DEL 19/40 GESTION DU PERSONNEL – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES
- DEL19/41 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE » AU TITRE DU FONCTIONNEMENT 2019 DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE LUCIEN PREVOST DE GRACAY
- DEL19/42 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « LES AMIS DU MUSEE » AU TITRE DU FONCTIONNEMENT 2019 DU MUSEE DE L'OCRE DE ST GEORGES SUR LA PREE
- DEL19/43 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE EQUESTRE DE LA PICARDIERE (SOCIETE HIPPIQUE DE VIERZON) POUR LE FINANCEMENT DE L'EPREUVE DU GRAND PRIX SPECIAL, LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE DRESSAGE PROFESSIONNELS, ORGANISE DU 4 AU 7 JUILLET 2019 SUR LE SITE DE LA PICARDIERE.
- DEL19/44 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – MODIFICATION DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON
- DEL19/45 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME BERRY-SOLOGNE- CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'OFFICE DE TOURISME BERRY-SOLOGNE

- DEL19/46** SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME BERRY-SOLOGNE – DEMANDE DE CLASSEMENT EN CATEGORIE II DE L’OFFICE DE TOURISME BERRY-SOLOGNE A VIERZON ET DU BUREAU D’INFORMATION TOURISTIQUE DE GRACAY.
- DEL19/47** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME BERRY-SOLOGNE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L’OFFICE DE TOURISME BERRY-SOLOGNE ET LE DOMAINE DE LA GRANDE GARENNE CONCERNANT LA PARTICIPATION AU SALON DES SENIORS 2019 A PARIS.
- DEL19/48** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME BERRY-SOLOGNE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L’OFFICE DE TOURISME BERRY-SOLOGNE ET L’OFFICE DE TOURISME SAULDRE ET SOLOGNE CONCERNANT LA PARTICIPATION AU SALON DES SENIORS 2019 A PARIS.
- DEL19/49** SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME BERRY-SOLOGNE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L’OFFICE DE TOURISME BERRY-SOLOGNE ET L’OFFICE DE TOURISME DES VILLAGES DE LA FORET CONCERNANT LA PARTICIPATION AU SALON DES SENIORS 2019 A PARIS
- DEL19/50** SYNDICAT MIXTE DU CANAL DE BERRY - ELECTION D’UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D’UN REPRESENTANT SUPPLEANT SUPPLEMENTAIRES
- DEL 19/51** PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY : EXTENSION DU PERIMETRE D’ELABORATION DU PCAET
- DEL19/52** PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) : DESIGNATION D’UN NOUVEL ELU REFERENT
- DEL19/53** DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR/DSIL 2019 – APPROBATION DES PROJETS – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL18/224 DU 06 DECEMBRE 2018
- QUESTIONS DIVERSES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05/06/2018

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 05 juin 2018.

DEL19/32 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n°DEL15/107 du 02 juillet 2015,

Je vous rends compte des décisions que j’ai été amené à prendre :

DP18/97 BAIL DEROGATOIRE – PEPINIERE COMMERCIALE « JOFFRE UNE BOUTIQUE » - LOCAL 17 RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON (18100) – M ET MME TRILLAUD

Il a été décidé :

- d’approuver le bail dérogatoire de location conclu entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et M. et Mme TRILLAUD demeurant au 25, rue Victor Hugo à Nexn (87800) pour le local sis, 17, rue du Maréchal Joffre à Vierzon (18100), pour une durée de 2 années non renouvelables, prenant effet au 1^{er} novembre 2018 et ayant pour terme le 30

octobre 2020, pour un loyer forfaitaire établi à 1 019 euros, soit 84,92 euros mensuel payable à terme échu par mandat administratif (avec ajustement pour la dernière mensualité),

- de signer ledit bail dérogatoire et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget principal la dépense correspondante.

DP18/98 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIF DE VENTES HT DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE APPLICABLES A COMPTER DU 22 NOVEMBRE 2018

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux produits de Noël pour :
 - la Biscuiterie Mercier à Baugy (18800)
- d'appliquer les tarifs à compter du 22/11/2018
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

Tous les tarifs sont présentés dans le tableau annexe.

DP18/99 CONTRATS D'UTILISATION D'UNE MACHINE A AFFRANCHIR – COURRIER PRO NEOPOST FRANCE ET LA POSTE

Il a été décidé :

- de retenir la proposition de NEOPOST France pour l'abonnement et la location-entretien d'une machine à affranchir pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction (article 10 des conditions générales),
- de fixer à 199,00 € HT tout compris le montant du loyer annuel :
 - ✓ machine à affranchir Courier Pro – 7415179U et sa balance intégrée 3 kg
 - ✓ utilisation prévue jusqu'à 1 200 plis par an
 - ✓ encre incluse et illimitée
 - ✓ mise à jour systématique et illimitée des tarifs postaux
 - ✓ sans indexation de loyer
- de retenir la proposition de contrat d'utilisation d'une machine à affranchir avec LA POSTE
- d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à ce dossier y compris les avenants,
- d'inscrire les dépenses chaque année au budget.

DP 18/100 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – MODIFICATION DE LA DECISION DE PRESIDENT N°18/62 EN DATE DU 28 JUIN 2018 RELATIVE A « L' ANIMATION MUSICALE DANS LE CADRE DES APEROS-CONCERTS SUR LE SITE DU MUSEE DES FOURS BANAUX - CHOIX DU PRESTATAIRE »

Il a été décidé :

- de modifier la Décision de Président N°DP18/62 en date du 28 juin 2018 relative à « l'animation musicale dans le cadre des apéros concerts sur le site du Musée des Fours Banaux – Choix du prestataire », par l'approbation du nouveau montant de la prestation, à savoir **474.00 € TTC** comprenant le salaire net et les cotisations sociales au Guzo de Stéphane Pacyna pour 200.00 € TTC et la prestation de Magalie Bardou représentée par l'Association « Les tisseurs de Vents » pour 274.00 € TTC.
- de signer le contrat d'engagement à durée déterminée, ainsi que tous les documents relatifs au contrat,
- d'imputer les dépenses et recettes afférentes au budget 2018.

DP18/101 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIF DE VENTES HT DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE APPLICABLES A COMPTER DU 1ER DECEMBRE 2018

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux produits pour :
 - La Cognette à Issoudun (36100)
 - Monin SAS (18000)
 - Les Sablés de Nançay (18330)
- de proposer un nouvel ouvrage au rayon Librairie sur la gastronomie en Région Centre
- de modifier les prix de vente de certains produits (dû à une variation du prix d'achat) pour :
 - La Pâtisserie-Chocolaterie Bernard à Vierzon
- d'appliquer les tarifs à compter du 1er décembre 2018,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

Tous les tarifs sont présentés dans le tableau annexe.

DP18/102 OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DES VALLEES VERTES ET REDEVANCES 2019

Il a été décidé :

- de fixer les dates d'ouvertures et les redevances de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'année 2019

↳ *Ouvertures pendant les vacances scolaires :*

➤ Hiver	:	11 février	au	22 février 2019
➤ Printemps	:	8 avril	au	19 avril 2019
➤ Été	:	8 juillet	au	2 août 2019
		26 août	au	30 août 2019
➤ Automne	:	21 octobre	au	31 octobre 2019

↳ *Ouvertures pendant la période scolaire :*

- Toute la journée des mercredis du 9 janvier au 18 décembre 2019

- de fixer les redevances 2019 pour les mercredis :

☞ Pour les familles de la Communauté de Communes issues des communes de moins de 2 000 habitants

<i>matin ou après midi</i>		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
<u>1/2 journée avec repas</u>	QF < 401 €	4,75 €	9,00 €	12,65 €	15,60 €
	QF de 401 € à 586 €	5,75 €	11,00 €	15,65 €	19,60 €
	QF > 586 €	7,25 €	14,00 €	20,15 €	25,60 €
<u>1/2 journée sans repas</u>	QF < 401 €	2,75 €	5,00 €	6,65 €	7,60 €
	QF de 401 € à 586 €	3,75 €	7,00 €	9,65 €	11,60 €
	QF > 586 €	5,25 €	10,00 €	14,15 €	17,60 €
<u>journée</u>	QF < 401 €	7,50 €	14,50 €	20,90 €	26,60 €
	QF de 401 € à 586 €	9,50 €	18,50 €	26,90 €	34,60 €
	QF > 586 €	12,50 €	24,50 €	35,90 €	46,60 €

- de fixer les redevances des vacances 2019 ainsi (*repas et goûter compris*) :

☞ Pour les familles de la Communauté de Communes issues des communes de moins de 2 000 habitants

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
<u>journée</u>	QF < 401 €	7,50 €	14,50 €	20,90 €	26,60 €
	QF de 401 € à 586 €	9,50 €	18,50 €	26,90 €	34,60 €
	QF > 586 €	12,50 €	24,50 €	35,90 €	46,60 €
<u>semaine</u>	QF < 400 €	32,00 €	60,50 €	87,00 €	110,00 €
	QF de 401 € à 586 €	42,00 €	80,50 €	117,00 €	150,00 €
	QF > 586 €	57,00 €	110,50 €	162,00 €	210,00 €

☞ Pour les autres familles

Chaque redevance due, par les familles des communes de la communauté de plus de 2 000 habitants ainsi que pour les familles des communes extérieures, est augmentée de 35 %.

- Redevances supplémentaires :

Veillée : 4,00 €
 Petite sortie journée : 5,00 €
 Sortie demi-journée : 3,00 €

Accueil avant et après centre : 0,65 € par ½ heure de présence

Sortie 1 jour : 10,00 € en plus du tarif semaine
 Sortie 1 jour : 30,00 € en plus du tarif journée

Sortie 2 jours : 30,00 € en plus du tarif semaine
 Sortie 2 jours : 60,00 € en plus du tarif 2 journées

- Séjour ski du 11 au 15 février 2019 :

↳ Pour les familles de la Communauté de Communes issues des communes de moins de 2 000 habitants

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Séjour (5jours)	QF < 401 €	70,00 €	225,00 €	370,00 €	505,00 €
	QF de 401 € à 586 €	80,00 €	235,00 €	380,00 €	515,00 €
	QF > 586 €	165,00 €	320,00 €	465,00 €	600,00 €

↳ Pour les autres familles

Au coût réel, soit :

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Séjour (5jours)	QF < 401 €	405,00 €	895,00 €	1 375,00 €	1 845,00 €
	QF de 401 € à 586 €	415,00 €	905,00 €	1 385,00 €	1 855,00 €
	QF > 586 €	500,00 €	990,00 €	1 470,00 €	1 940,00 €

- ❖ Avec versement d'un acompte de 30 % à l'inscription non remboursable en cas de désistement 8 jours avant le séjour

- Activités jeunes (communes de la cdc de moins de 2 000 habitants uniquement) :

- Cotisation annuelle : 20,00 €
- Cotisation semestrielle : 10,00 €
- Accueil jeunes : gratuit

- Sorties jeunes (communes de la cdc de moins de 2 000 habitants uniquement) :

- Veillée : 5,00 €
- Sortie soirée : 10,00 €
- Sortie journée : 20,00 €
- Autre sortie : 30,00 €

Les quotients familiaux (QF) seront actualisés en début d'année 2019, suite à l'envoi du Règlement d'action Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher. Cela ne modifie en rien les tarifs présentés.

DP18/103 CONTRAT DE SURVEILLANCE MICROBIOLOGIQUE – CANTINE DU CENTRE DE LOISIRS

Il a été décidé :

- de retenir la proposition de la Société SILLIKER SAS – MERIEUX NUTRISCIENCES – LABORATOIRE DE QUIERS pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021,
- d'autoriser la vice-présidente chargée de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse, de signer tous les actes relatifs à ce dossier,
- de régler la facture après chaque intervention,
- d'inscrire les dépenses chaque année au budget.

DP18/104 AVENANT N°1 AU BAIL DEROGATOIRE– PEPINIERE COMMERCIALE « JOFFRE UNE BOUTIQUE » - LOCAL 12 RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON (18100) DANIEL MONTAGU

Il a été décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 au bail dérogatoire conclu entre Monsieur Daniel MONTAGU, bailleur, domicilié 7 chemin du Pré d'Aneth à Vierzon (18100), et la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry, preneur, pour le local sis, 12 rue du Maréchal Joffre à Vierzon (18100), et prenant effet au 1^{er} janvier 2019,
- de signer ledit avenant au bail dérogatoire.

DP19/01 ZAC PARC TECHNOLOGIQUE DE SOLOGNE – AMENAGEMENT DE LA TRANCHE 3 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2019

Il a été décidé :

- de retirer et de remplacer la Décision de Président n° DP13/55 du 08 octobre 2013,
- *d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :*

- ETAT – DETR/DSIL	715 251.20 € (50.00 %)
- CONSEIL DEPARTEMENTAL	240 000.00 € (16.70 %)
- COMMUNAUTE DE COMMUNES	475 251.20 € (33.30 %)

- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 715 251.20€
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'imputer au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP19/02 TRAVAUX DECHETTERIE DU PETIT RATEAU A VIERZON – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2019

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :

- ETAT – DETR/DSIL	428 600.00 € (50.00 %)
--------------------	------------------------

- COMMUNAUTE DE COMMUNES 428 600.00 € (50.00 %)

- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR/DSIL pour un montant de 428 600.00 €
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'imputer au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP19/03 REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL 2019

Il a été décidé :

- d'approuver le plan de financement de l'opération, décrit ci-dessous :
 - ETAT - D.E.T.R 49 763.25 € (30 %)
 - COMMUNAUTE DE COMMUNES 116 114.25 € (70 %)
- de solliciter l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 49 763.25 €,
- de signer tous les actes nécessaires,
- d'inscrire au budget les dépenses et recettes correspondantes.

DP19/04 MISSION DE PROSPECTION D'ENTREPRISES – CONTRAT AVEC REGIONAL PARTNER

Il a été décidé :

- de missionner la société REGIONAL PARTNER pour une mission de prospection d'entreprises pour un montant de 24 600 € HT soit 29 520 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer le contrat de mission,
- d'inscrire au budget la dépense correspondante.

DP19/05 PRESTATION DE SERVICES – CONVENTION D'OBJECTIFS – ASSOCIATION MEMOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU PAYS DE VIERZON

Il a été décidé :

- de confier à l'Association « Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon » la mission de recherche, d'obtention, de transport, de conditionnement et d'installation d'un tracteur, modèle de collection de la Française, destiné à être exposé de manière permanente sur l'Esplanade du site de la Société Française à Vierzon (18100),
- de contracter, au titre de ladite mission, une convention d'objectifs avec l'Association « Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon » 28, avenue Pierre Sémard à Vierzon (18100), prenant effet à compter de la date d'accusé de réception de la notification de la présente décision adressée à l'Association « Mémoire Industrielle et Agricole du Pays de Vierzon » et, ayant pour terme, le 31 juillet 2019 pour une prestation de services d'un montant forfaitaire fixé à 4000 euros (quatre mille euros) payable d'avance par mandat administratif et restituable à la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry, en cas de service non fait,

- de signer ladite convention d'objectifs ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution,
- d'imputer au budget principal la dépense.

DP19/06 BAIL DEROGATOIRE – PEPINIERE COMMERCIALE « JOFFRE UNE BOUTIQUE » - LOCAL 27
RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON (18100) – SYLVIE ALHINHO

Il a été décidé :

- d'approuver le bail dérogatoire de location conclu entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et Madame Sylvie ALHINHO ayant élu domicile, 27 rue du Maréchal Joffre à Vierzon (18100), pour une durée de 2 années non renouvelables, prenant effet au 1^{er} février 2019 et ayant pour terme le 31 janvier 2021, pour un loyer annuel forfaitaire, toutes charges comprises hormis l'eau, établi à 1759,00 euros, soit 146,58 euros mensuel payable à terme échu par mandat administratif (avec ajustement pour la dernière mensualité) auquel s'ajoutera annuellement le coût de la consommation d'eau, établi après relève annuelle des compteurs par la régie de l'eau et de l'assainissement de Vierzon (reaVie),
- de signer ledit bail dérogatoire et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget principal la dépense correspondante.

DP19/07 MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA FISCALITE LOCALE DES LOCAUX AFFECTES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES – VERIFICATION DES DECLARATIFS – CONVENTION AVEC LA SARL ECOFINANCE COLLECTIVITES

Il a été décidé :

- de missionner la SARL ÉCOFINANCE COLLECTIVITÉS, sise 5 avenue Albert Durand – Aéroport Bât 5 – 31700 BLAGNAC, pour une mission de vérification des déclaratifs relatifs aux locaux affectés aux activités économiques, en considérant que la rémunération sera déterminée par toutes les augmentations ou régulations constatées et que les honoraires seront égaux à 40 % hors taxes de l'augmentation de ressources constatées dans la limite de 24 900,00 € HT, soit 29 880,00 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer la convention et les éventuels avenants concernant ce dossier,
- d'inscrire au budget la dépense correspondante,

DP19/08 MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA FISCALITE LOCALE DES LOCAUX AFFECTES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES – MISE EN PLACE DE COEFFICIENTS DE LOCALISATION – CONVENTION AVEC LA SARL ECOFINANCE COLLECTIVITES

Il a été décidé :

- de missionner la SARL ÉCOFINANCE COLLECTIVITÉS, sise 5 avenue Albert Durand – Aéroport Bât 5 – 31700 BLAGNAC, pour une mission d'accompagnement à la mise en place de coefficients de localisation sur des parcelles d'assise de locaux économiques identifiées du territoire, considérant que la rémunération s'élève à un montant forfaitaire de 12 000,00 € HT soit 14 400,00 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer la convention et les éventuels avenants concernant ce dossier,
- d'inscrire au budget la dépense correspondante,

DP19/09 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – TARIF DE VENTES HT DES PRODUITS DE LA BOUTIQUE APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER 2019

Il a été décidé :

- d'intégrer de nouveaux produits pour :
 - La Cognette à Issoudun (36100)
 - Le Relais/Les Vergers du Boischaud à Marçais (18170)
 - Pâtes Fabre à La Chapelle Saint Ursin (18570)
 - Miellerie de Brenne – M Oizon à Prissac (36370)
- de proposer un nouvel ouvrage au rayon Librairie « L'Usine de la Société Française de matériel agricole et industriel »
- de modifier les prix de vente de certains produits (dû à une variation du prix d'achat) pour
 - La Cognette à Issoudun (36100)
 - Domaine Portier à Brinay (18120)
 - Domaine Tatin à Brinay (18120)
 - Les Sablés de Nançay (18330)
 - La Biscuit'rie à Argent Sur Sauldre (18410)
 - Les Côteaux de Saint Martin – Pascal Calvier à Saint Georges Sur Moulon (18110)
 - Pâtes Fabre à La Chapelle Saint Ursin (18570)
 - Confitures de Sologne – M Pinguet à Nançay (18330)
 - Biscuiterie Mercier à Baugy (18800)
 - Atelier de la Bière à Villedieu Sur Indre (36320)
 - Brasserie Sancerroise à Sancerre (18300)
 - Huilerie Moulin de Pesselières à Jalognes (18300)
 - Miellerie Bonnet à Issoudun (36260)
 - Miellerie de Brenne – M Oizon à Prissac (36370)
- d'appliquer les tarifs à compter du 1^{er} février 2019
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de l'Office de Tourisme de Vierzon.

Tous les tarifs sont présentés dans le tableau annexe.

DP19/10 RENOVATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC POUR LA COMMUNE DE SAINT-OUTRILLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 18 (SDE18)

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous,

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention Syndicat Départemental d'Énergie 18	Part Communauté de Communes
St-Outrille	2018-02-156	4 196.56 €	2 098.28€	2 098.28 €

- de solliciter une subvention du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 2 098.28 €,

- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, de signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Principal qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

DP19/11 RENOVIATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC –
COMMUNE DE GENOUILLY- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ENERGIE 18 (SDE18)

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous,

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention Syndicat Départemental d'Énergie 18	Part Communauté De Communes
Genouilly	2018-02-153	1 290.13 €	645.07 €	645.07 €

- de solliciter une subvention du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 645.07 €,
- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, de signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Principal qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

DP19/12 RENOVIATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC –
COMMUNE DE GENOUILLY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 18 (SDE18)

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous,

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention Syndicat Départemental d'Énergie 18	Part Communauté de Communes
Genouilly	2019-02-001	1 078.78 €	539.39 €	539.39 €

- de solliciter une subvention du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 539.39 €,
- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, de signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Principal qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

DP19/13 RENOVIATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC –
COMMUNE DE GENOUILLY - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT
DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 18 (SDE18)

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous,

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention Syndicat Départemental d'Énergie 18	Part Communauté De Communes
Genouilly	2018-02-154	4 194.82 €	2 097.41 €	2 097.41 €

- de solliciter une subvention du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 2 097.41 €,
- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, de signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Principal qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

DP19/14 RENOVIATION, EXTENSION, MODERNISATION ET AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC –
COMMUNE DE THENIOUX - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ENERGIE 18 (SDE18)

Il a été décidé :

- d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-dessous,

Commune	n° de dossier	Montant des travaux	Subvention Syndicat Départemental d'Énergie 18	Part Communauté de Communes
Thénioux	2018-02-158	8 038.87 €	4 019.44 €	4 019 .44 €

- de solliciter une subvention du Syndicat Département d'Énergie du Cher (SDE 18) à hauteur de 4 019.44 €,
- d'autoriser le vice-président chargé des bâtiments sportifs et culturels, de l'éclairage public, infrastructures de recharge des véhicules électriques ou hybrides, de signer tous les actes nécessaires se rapportant à ce dossier,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Principal qui seront actualisées en fonction des factures réellement acquittées par le Syndicat.

DP19/15 BAIL DEROGATOIRE DE SOUS-LOCATION – PEPINIERE COMMERCIALE « JOFFRE UNE
BOUTIQUE » - LOCAL 17 RUE DU MARECHAL JOFFRE A VIERZON (18100) –
MME SILVIA HOHL

**DEL19/33 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L2122-22, L2122-23 et L5211-10 en application de la délibération n° DEL15/108 du 02 juillet 2015,

Je vous rends compte des décisions que le Bureau a été amené à prendre :

**DB18/53 CONSTRUCTION D'UN ATELIER RELAIS AU PARC TECHNOLOGIQUE DE
SOLOGNE – CHOIX DES ENTREPRISES.**

Le Président,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer les marchés aux entreprises,

Lot n°1 : Gros Œuvre

- JD CONSTRUCTION 2 –Rue Marcel Paul – 18100 VIERZON, pour un montant de 79 320.25 € HT et une note de 94 points

Lot n°2: Charpente Métallique Bardage Etanchéité

- CHARPENTE BROSSARD Plus 26 BIS RUE DE LA SOCIETE FRANCAISE – 18100 VIERZON pour un montant de 92 567.00 € HT et une note de 90.4 points

Lot n°3 : Menuiseries Extérieures

- ATELIER MENUISERIE DES FORGES – 9 route de FOECY – 18100 VIERZON pour un montant de 15 832.35 € HT et une note de 94 points

Lot n°4 : Plâtrerie Menuiseries Intérieures

- SBPI - 10 rue Michaël Faraday – ZA Porte Sec Nord – 18 000 BOURGES pour un montant de 13 425.22 € HT et une note de 95.20 points

Lot n°5 : Electricité

- SARL ARTEC – ZAC de la Garenne – 18120 MEREAU pour un montant de 30 764.58 € HT et une note de 95.20 points

Lot n°6 : Plomberie Sanitaires Chauffage

- MORAND – 55 ter rue Anatole France – 18100 VIERZON pour un montant de 20 000,00 € HT et une note de 95.20 points

Lot n°7 : Peinture Sols Souples

- Arnaud FOUCHER – 17 route de la Chapelle – 18 330 NEUVY SUR BARANGEON pour un montant de 6 000.00 € HT et une note de 87.10 points

Lot n°8 : VRD

- COLAS CENTRE OUEST – RD 2076 Les Carrières – 18 020 BOURGES pour un montant de 96 000.00 € HT et une note de 92.70 points

Lot n°9 : CLOTURE ESPACE VERT

- MILLET ET FILS – route de Tours – 18100 VIERZON pour un montant de 15 628.95 € HT et une note de 95.20 points
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du marché, y compris les avenants,
- d'inscrire les dépenses au budget.

DB18/54 REHABILITATION DU CLOS ET COUVERT, COTE EST, DU BATIMENT INDUSTRIEL B3 A VIERZON - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Le Président,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'attribuer le marché à la société MOREAU BOKTOR pour un montant de 161 610,64 € HT soit 193 932,77 € TTC,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires, au bon déroulement du marché y compris les avenants,
- d'inscrire aux budgets les dépenses correspondantes

DB18/55 OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON – POURCENTAGES DE REDUCTION APPLICABLES AUX PRODUITS PERISSABLES DE LA BOUTIQUE DU BERRY DE L'OFFICE DE TOURISME, EN CAS DE DATE DE PEREMPTION INFERIEURE A 15 JOURS.

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les pourcentages de réduction de 10%, 20% ou 30%, pour les produits de la boutique du Berry périssables, dont la date de péremption est inférieure à 15 jours,
- d'approuver l'application de ces pourcentages de 10%, 20% ou 30%, conformément aux dispositions précisées ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution,

DB18/56 OFFICE DE TOURISME DE PAYS DE VIERZON – TARIF DE VENTE DES PRODUITS ISSUS DE LA BOUTIQUE DU BERRY PAR L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY.

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la politique de revente des produits de la boutique du Berry par l'office de tourisme de Vierzon à la communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry au prix fournisseur,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire les recettes au budget.

DB18/57 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON -
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET D'UTILISATION DE
BIENS ET D'EQUIPEMENTS PAR L'ENTREPRISE ENJOY BOWLING A LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE- BERRY POUR LE
CENTRE DE CONGRES DE VIERZON

Rapporteur : Rached AÏT-SLIMANE

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition des locaux et l'utilisation de biens et équipements entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'entreprise Enjoy Bowling, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019
- d'autoriser le Président à signer ladite convention,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette convention,
- d'inscrire les dépenses au budget du service Tourisme et Congrès.

DB18/58 BAIL DEROGATOIRE – LOCAL ROUTE DE VIEILFOND A VIERZON (18100) –
SASU JR AUTOMOBILES

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le bail dérogatoire conclu entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et la SASU JR AUTOMOBILES, ayant son social sis 137 Route de Puits Berceau à VIERZON (18100), pour une durée de 24 mois, prenant effet au 15 janvier 2019 et ayant pour terme le 14 janvier 2021, pour un loyer mensuel de 93 € HT (quatre-vingt-treize euros hors taxes), soit 111,60 € TTC (cent onze euros toutes taxes comprises),
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Economie à signer le bail et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget la recette correspondante.

DB18/59 BAIL DEROGATOIRE - LOCAUX SIS 4C RUE CELESTIN GERARD A VIERZON
(18100) – SAS SOLARMTEX

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le bail dérogatoire conclu entre la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et la SAS SOLARMTEX, pour le local sis, 4c Rue Célestin Gérard à Vierzon (18100), pour

une durée de 6 mois supplémentaires, prenant effet au 1er janvier 2019 et ayant pour terme le 30 juin 2019, pour un loyer mensuel de 500 € HT (cinq cent euros hors taxes), soit 600 € TTC (six cent euros toutes taxes comprises),

- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Economie à signer le bail et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire au budget la recette correspondante.

DB18/60 BATIMENT 5 RUE ANDRE RIBAUD 18 100 VIERZON – BAIL CIVIL ENTRE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET
L'ASSOCIATION MAM P'TIT BOUT DE REVE

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le bail civil démarrant au 9 janvier 2019 passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association MAM P'TIT BOUT DE REVE ou toute personne morale venant s'y substituer, pour la location de 161,94 m² dans le bâtiment situé 5 Rue André RIBAUD à Vierzon, moyennant un loyer mensuel de 650 € net (non assujetti à la TVA),
- d'accepter pour la période du 9 janvier 2019 au 30 juin 2019, un loyer de 600 € net par mois,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer le bail civil passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'association MAM P'TIT BOUT DE REVE ou toute personne morale venant s'y substituer, ainsi que tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice.

DB18/61 CIDE – CENTRE D'INNOVATION MARIE CURIE – BAIL COMMERCIAL ENTRE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET LA SOCIETE
O'CLEAN CENTRE

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le bail commercial (3/6/9) démarrant au 1er janvier 2019 passé entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société O'CLEAN Centre ou toute personne morale venant s'y substituer, pour les bureaux n°3 d'une superficie de 15,19m², situé au CIDE dans l'Hôtel d'Entreprises Célestin Gérard, moyennant un loyer mensuel de 202,02 € HT soit 242,42 € T.T.C,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge du développement économique à signer ledit bail commercial entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et la Société O'CLEAN Centre ou toute personne morale venant s'y substituer, ainsi que tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'inscrire la recette au budget de l'exercice

**DEL19/34 ASSOCIATION OFFICE DE COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE VIERZON (OCAV) -
DESIGNATION D'UN ELU POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° DEL16/53 DU 07 AVRIL 2016**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de procéder à la désignation d'un membre du conseil communautaire qui représentera la Communauté de Communes auprès de l'OCAV

A l'issue des opérations de vote :

- **François DUMON a été désigné pour représenter la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry au sein de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Vierzon (OCAV)**

Désormais, représenteront la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry au sein de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Vierzon (OCAV)

- Pour la Communauté de Communes

- François DUMON a été désigné, en qualité d'élu, pour représenter la Communauté de Communes
- Monsieur David FAGUERET a été désigné, en qualité d'opérationnel, pour représenter la Communauté de Communes

- Pour l'Office de Tourisme de Vierzon

- Monsieur Rached AIT-SLIMANE a été désigné, en qualité d'élu, pour représenter l'Office de Tourisme
- Madame Isabelle LAGAUTRIERE a été désignée, en qualité d'opérationnelle, pour représenter l'Office de Tourisme

La présente délibération sera notifiée :

- A Monsieur le Président de l'association "Office de Commerce et de l'Artisanat de Vierzon (OCAV)" et à chaque représentant siégeant à l'association.

**DEL19/35 COMPETENCE "POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES
COMMERCIALES" - DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DES
DELIBERATIONS N° DEL17/57 DU 30 MARS 2017, N° DEL17/166 DU 09 OCTOBRE 2017 ET
N° DEL19/06 DU 06 FEVRIER 2019**

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de modifier les délibérations n° DEL17/57 du 30 mars 2017, n° DEL17/166 du 09 octobre 2017 et n° DEL19/06 du 06 février 2019, comme suit :
- Acquisition et aménagement de locaux commerciaux dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité tel qu'il est délimité sur le plan annexé à la présente délibération

- et en maintenant :

- Etudes de faisabilité, montage, animation et suivi de tous dispositifs en faveur du commerce
- Favoriser le maintien et le développement du commerce local en améliorant l'image et l'attractivité de leurs points de vente
- Encourager la mise en place d'une dynamique d'animation commerciale collective du commerce local
- Soutien, organisation et promotion d'évènements et d'animations à vocation commerciale.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL19/36 BUDGET PRIMITIF 2019 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2019.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (36 voix pour) - 3 abstentions

DEL19/37 GESTION DU PERSONNEL - MISE EN PLACE DES PRESTATIONS SOCIALES - ADHESION AU COSC DE LA VILLE DE VIERZON

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer une subvention d'un montant de 5 940,00 € au Comité des Œuvres Sociales et Culturelles de la ville de Vierzon,
- d'inscrire la dépense au budget 2019.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL19/38 AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE VIERZON - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer une subvention calculée au prorata du nombre d'agents de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry d'un montant de 315,00 € pour l'année 2019,

- d'inscrire la dépense au budget 2019.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL19/39 GESTION DU PERSONNEL - OFFICE DE TOURISME - SAISON ESTIVALE 2019 - CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER A TEMPS COMPLET POUR LE CAMPING DE GRAÇAY

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la création d'un emploi saisonnier à temps complet afin d'assurer la saison estivale à l'office de tourisme de Vierzon durant la période du 18 mars 2019 au 17 septembre 2019 inclus, rémunéré au grade d'un adjoint administratif, au 1er échelon de l'échelle C1 (Indice Brut : 348 – Indice Majoré : 326) pour le camping de Graçay,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents concernant cet emploi,
- d'inscrire les dépenses au budget de l'office de tourisme 2019.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL19/40 GESTION DU PERSONNEL - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES

Rapporteur : Jean-Marc DUGUET

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre connaissance du rapport annuel présenté en annexe sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes

DEL19/41 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION "MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE" AU TITRE DU FONCTIONNEMENT 2019 DU MUSEE DE LA PHOTOGRAPHIE LUCIEN PREVOST DE GRAÇAY

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention à hauteur de 16 166,00 € à l'association « Musée de la photographie » au titre du fonctionnement 2019 du musée de la photographie de Graçay,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2019 du service Tourisme et Congrès

VOTE

Approuvé à l'unanimité (37 voix pour)

2 NON PARTICIPATIONS AU VOTE : MME NIEUL, M. CHARLES

DEL19/42 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION "LES AMIS DU MUSEE" AU TITRE DU FONCTIONNEMENT 2019 DU MUSEE DE L'OCRE DE ST GEORGES SUR LA PREE

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention à hauteur de 13 725,00 € à l'association « Les amis du musée » au titre du fonctionnement 2019 du musée de l'Ocre,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2019 du service Tourisme et Congrès.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL19/43 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE EQUESTRE DE LA PICARDIERE (SOCIETE HIPPIQUE DE VIERZON) POUR LE FINANCEMENT DE L'EPREUVE DU GRAND PRIX SPECIAL, LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE DRESSAGE PROFESSIONNELS, ORGANISE DU 4 AU 7 JUILLET 2019 SUR LE SITE DE LA PICARDIERE

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'allouer une subvention à hauteur de 14 120,00 € TTC au Centre équestre de la Picardière pour le financement de l'épreuve du Grand prix spécial, la communication à l'aide d'affiches 4x3, et l'aide logistique et technique à l'organisation de l'évènement,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette subvention,
- d'inscrire la dépense au budget 2019 du service Tourisme et Congrès.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL19/44 OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - MODIFICATION DES STATUTS DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON

Le Conseil Communautaire retire cette délibération et demande qu'elle soit à nouveau présentée lors d'une prochaine séance.

DEL19/45 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON - CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY ET L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention d'objectifs entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et l'office de Tourisme de Vierzon

- d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à signer tous les actes nécessaires y afférent.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL19/46 SERVICE TOURISME ET CONGRES – OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – DEMANDE DE CLASSEMENT EN CATEGORIE II DE L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE DE GRACAY.

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la demande de classement de l'Office de Tourisme de Vierzon et de son Bureau d'information touristique situé à Graçay en catégorie II,
- d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à adresser à Madame la Préfète la demande de classement de l'Office de Tourisme de Vierzon et du Bureau d'information touristique de Graçay en catégorie II,
- d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à signer tous les actes nécessaires y afférent.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL19/47 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET LE DOMAINE DE LA GRANDE GARENNE CONCERNANT LA PARTICIPATION AU SALON DES SENIORS 2019 A PARIS.

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour l'office de Tourisme de Vierzon et le Domaine de la Grande Garenne concernant la participation au Salon des seniors 2019,
- d'approuver les modalités de participation et de règlement de cet évènement,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'imputer les dépenses et recettes au budget du Service Tourisme et Congrès.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL19/48 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR

L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET L'OFFICE DE TOURISME SAULDRE ET SOLOGNE
CONCERNANT LA PARTICIPATION AU SALON DES SENIORS 2019 A PARIS.

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour l'office de Tourisme de Vierzon et l'office de Tourisme Sauldre et Sologne concernant la participation au Salon des seniors 2019,
- d'approuver les modalités de participation et de règlement de cet événement,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'imputer les dépenses et recettes au budget du Service Tourisme et Congrès.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL19/49 SERVICE TOURISME ET CONGRES - OFFICE DE TOURISME DE VIERZON – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY POUR L'OFFICE DE TOURISME DE VIERZON ET L'OFFICE DE TOURISME DES VILLAGES DE LA FORET CONCERNANT LA PARTICIPATION AU SALON DES SENIORS 2019 A PARIS.

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry pour l'office de Tourisme de Vierzon et l'office de Tourisme des Villages de la Forêt concernant la participation au Salon des seniors 2019,
- d'approuver les modalités de participation et de règlement de cet événement,
- d'autoriser le Président à signer la convention relative à cette décision et tous les actes nécessaires à son évolution,
- d'imputer les dépenses et recettes au budget du Service Tourisme et Congrès.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL19/50 SYNDICAT MIXTE DU CANAL DE BERRY - ELECTION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT SUPPLEMENTAIRES

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant

A l'issue des opérations de vote, ont été élues :

- **Marylène BORDERIOUX, déléguée titulaire**
- **Laure GRENIER-RIGNOUX, déléguée suppléante**

Siègent auprès dudit Syndicat :

Titulaires : Salvatore CRINI
Franck MICHOUX
Paul PIETU
Rached AIT-SLIMANE
Marylène BORDERIOUX

Suppléants : Jill GAUCHER
Elisabeth HOVASSE-PRELY
Delphine PIETU
Hélène NIEUL
Laure GRENIER-RIGNOUX

- de notifier la présente délibération à :

- Madame la Présidente du Syndicat Mixte du Canal de Berry
- Madame Marylène BORDERIOUX, déléguée titulaire
- Madame Laure GRENIER-RIGNOUX, déléguée suppléante

DEL19/51 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON-SOLOGNE-BERRY EXTENSION DU PERIMETRE D'ELABORATION DU PCAET

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de prescrire l'extension du périmètre d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial à l'ensemble du territoire communautaire Vierzon Sologne Berry,
- d'autoriser le Président à signer tout acte, toute pièce, tout contrat, avenant ou convention de prestations de services nécessaires à l'exécution de la procédure PCAET,
- d'inscrire les crédits nécessaires aux dépenses afférentes à l'élaboration du PCAET.

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

DEL19/52 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) : DESIGNATION D'UN NOUVEL ELU REFERENT

Le Président,

A l'issue des opérations de vote :

- **Laure GRENIER-RIGNOUX a été élue comme référente à l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Vierzon Sologne Berry,**

DEL19/53 DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR/DSIL 2019 - APPROBATION DES PROJETS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEL18/224 DU 06 DECEMBRE 2018

Le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- de modifier la délibération n° DEL18/224 du 06 décembre 2018, ainsi :
 - o Réhabilitation de la déchetterie du Petit Râteau : 902 200,00 € HT
- d'approuver le nouveau montant pour la réhabilitation de la déchetterie du Petit Râteau au titre de la DETR/DSIL 2019, soit 902 200,00 € HT pour la demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2019,
- de maintenir les projets ci-dessous pour les demandes de subventions au titre de la DETR/DSIL 2019 :
 - o Viabilisation de la tranche 3 du Parc Technologique de Sologne : 1 430 502,40 € HT
 - o Réhabilitation du clos et couvert du Site Société Française : 1 762 742,00 € HT
 - o Travaux de voirie – programme 2019 : 166 666,00 € HT

VOTE

Approuvé à l'unanimité (39 voix pour)

Fait à Vierzon, le 04 mars 2019

Le Président,



François DUMON